

LA CIRCULAIRE N°2-2012
ACTION SOCIALE

Groupe de travail « restauration » du 16 février 2012

Ce groupe de travail s'est réuni sous la Présidence du Sous directeur des politiques sociales. Il avait à son ordre du jour les modalités de gestion des restaurants financiers (hors AGRAF) :

- Bilan du schéma directeur des Yvelines,
- Expérimentation dans les Alpes Maritimes,
- Orientations.

Bilan du schéma directeur des Yvelines

Le sous directeur a fait un point sur le schéma directeur des Yvelines acté au Conseil National de l'Action Sociale en 1998. Il a été mis en place en 2000 dans le but d'harmoniser les conditions d'accès à la restauration collective pour les agents financiers dans le département des Yvelines.

Une association a été créée, l'Association des Restaurants des Services Financiers des Yvelines (ARSFY), pour gérer les 9 restaurants du département avec un unique prestataire.

Au fil des années, l'association a travaillé avec la société AVENANCE et jusqu'en 2007 DUPONT RESTAURATION. A ce jour et depuis 2008, l'exploitation a été confiée à AVENANCE et MRS.

Des correspondants locaux ont été mis en place sur chaque site. Ils bénéficient de décharges de services.

L'association est co-financée par le Secrétariat Général, la DGFIP et l'INSEE :

- Le SG verse des subventions interministérielles et une participation aux frais de fonctionnement,
- La DDFIP et l'INSEE financent la consommation des fluides relatives à l'exploitation des restaurants,
- La DDFIP rémunère les contractuels sur les sites.

Depuis sa création, des difficultés sont apparues, liées aux restructurations de service engendrant des fermetures de sites, mais aussi à des problèmes dans le fonctionnement de la cuisine centrale et pour finir des difficultés avec les prestataires.

FO FINANCES a tenu à préciser qu'à l'origine, la présentation de l'association avait été faite de façon attractive. Les fonctionnalités devaient permettre à tous les agents de prendre un repas de qualité dans tous les restaurants du département avec un même badge notamment.

Le bilan fait aujourd'hui état de dysfonctionnements répétés, de difficultés de gouvernance pour dénouer les problèmes, de manque de transparence dans la gestion, mais aussi de tensions entre les correspondants locaux et les usagers.

Depuis de nombreuses années, les militants FO dans le département des Yvelines interviennent à travers le CDAS pour dénoncer les problèmes occasionnés par le prestataire, mais aussi par la gestion même de l'ARSFY. FO a demandé à maintes reprises une « mise à plat complète » de l'organisation de l'association à l'occasion notamment de dysfonctionnements graves : non respect du cahier des charges (choix, grammages...), problèmes avec le personnel et son remplacement, hygiène et sécurité alimentaire, pannes des matériels...

FO 78 a sollicité un dispositif plus transparent et qui permettrait un suivi quotidien des prestataires pour une meilleure réactivité.

La DDFIP a abondé dans notre sens en rajoutant que la gestion de cette association « se faisait dans la douleur » au niveau local, qu'il leur était impossible aujourd'hui d'y arriver seul.

M. GAZAVE conscient des difficultés et dysfonctionnements de cette association, confirme les difficultés. Il propose donc:

- L'établissement d'une convention d'objectifs et de moyens,
- Le toilettage des statuts pour une meilleure expertise,
- La mise en place d'un conseil de surveillance,
- L'association des partenaires sociaux, syndicats,
- Une enquête qualité.

Pour FO FINANCES, il est surprenant d'avoir attendu 14 ans pour admettre ce que les militants FO du département dénonçaient. Tout en prenant acte de ces propositions, FO FINANCES attire l'attention sur l'urgence d'une amélioration outre de la restauration, mais aussi de sa gouvernance dans le département.

Expérimentation dans les Alpes Maritimes.

Le sous directeur nous informe qu'il a été alerté par le Président du CDAS des Alpes Maritimes sur les problèmes que rencontrait le département en ce qui concerne le fonctionnement de la restauration collective de NICE. Il précise en effet que quatre associations gèrent selon des modalités différentes, les quatre restaurants administratives.

Le restaurant de Cagnes sur Mer, de par sa capacité, s'approvisionne dans un des trois autres. Chaque gestionnaire fonctionne avec son propre personnel sauf pour un qui bénéficie de mise à disposition de contractuels de droit public par la DDFIP.

Afin de remédier aux dysfonctionnements, la direction envisagerait :

- La mise en place d'une structure unique de gestion sous forme d'une association, créé courant 2012 et avec un début d'activité début 2013,
- Une convention d'objectifs et de moyens entre l'administration et l'association serait élaborée qui stipulerait les objectifs fixés ainsi que les moyens mis à disposition pour fonctionner,
- La préparation d'un cahier des charges en vue de sélectionner un prestataire unique,
- La mise à disposition complète sur le poste d'un gestionnaire.

FO FINANCES a dénoncé le manque de transparence dans ce dossier et notamment au niveau local. Pour autant, la mise en place de cette nouvelle structure pourrait être une solution à ce particularisme. A ce stade, il revient au CDAS des Alpes Maritimes de formaliser les engagements pris. Toutefois, d'ores et déjà, pour FO FINANCES un seul gestionnaire pour quatre sites semble insuffisant.

Orientations générales

La direction convient qu'une expertise élevée de la restauration est nécessaire. Elle passe par des enquêtes de satisfaction auprès du personnel, et une étude des coûts par agent.

Pour la Direction, le délégué de l'action sociale doit augmenter ses connaissances sur la restauration et pourrait être un référent pour les acteurs locaux.

FO FINANCES demande un état des lieux des restaurants administratifs où les bonnes pratiques pourraient être mutualisées.

Le bilan des deux départements devrait permettre de connaître la solution la plus efficace ainsi que les pistes d'améliorations.

XXXXXXXXXX

FO FINANCES réaffirme son attachement au principe de la restauration collective de proximité et de qualité. Aussi, FO FINANCES sera particulièrement vigilante sur la mise en œuvre des nouvelles mesures formulées par le Secrétariat Général dans ces deux départements.

Délégation FO FINANCES

Françoise PHELIX (titulaire), Sandrine CHARBONNIER (titulaire) et Jean-Marc LE CORRONC (expert)